



Nomination des nouveaux membres du Conseil national de la protection de l'enfance

Le Conseil national de la protection de l'enfance, créé par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, a vu sa composition renouvelée par un arrêté de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées en date du 10 juillet 2026.

 Mis à jour le 16 juillet 2026

 De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

BRÈVE

INFO NATIONALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le CNPE comprend 66 membres, nommés pour 3 ans, répartis dans les 5 collèges suivants :

- 1° Institutions, collectivités et administrations
 - 2° Associations d'usagers, anciens usagers ou leurs familles
 - 3° Fédérations et associations intervenant dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance
 - 4° Associations de professionnels et organismes de formations
 - 5° Personnalités qualifiées œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance
- Un arrêté publié le 10 juillet 2026 renouvelle la composition de l'instance. L'Uniopss, membre du 3ème collège, dispose de plusieurs représentants :

Titulaires :

- Katy LEMOIGNE, Co-présidente de la commission Enfances, Familles, Jeunesses de l'Uniopss
- Anne WEREY-STOECKEL, Directrice Projets, Coordinatrice Nationale du Pôle Protection de l'Enfance, Apprentis d'Auteuil
- Sophie DIEHL, Responsable Pôle Justice des Enfants et des Adolescents, Citoyens & Justice
- Alexandra ANDRES, Conseillère technique Enfances, Familles, Jeunesses, Uniopss

Suppléants :

- Guy ZOLGER, Président, Résonance et administrateur de la FEP
- Thierry ROMBOUT, Directeur général, Union pour l'Enfance
- Serge DURAND, Directeur thématique, Direction de la protection des mineurs isolés étrangers, France Terre d'Asile
- Nicolas NOCET, Chargé de missions et conseils Enfance / Jeunesse / Famille, Uriopss Pays de la Loire

L'arrêté nomme à la présidence de l'instance Marie-Hélène LECENNE, haute-fonctionnaire ayant occupé plusieurs fonctions de direction au sein d'ARS, en remplacement d'Anne DEVREESE.

Le collège composé d'enfants et d'adolescents protégés, créé par la loi du 7 février 2022, sera lui aussi renouvelé.